

**CMP du
24/10/2012**

La prévoyance **au rabais pour les ouvriers**, la convention collective **au feu !**

Depuis plusieurs mois, la CGT s'est investi dans un sujet important pour les salariés de la branche, la mise en place d'un régime de prévoyance pour toutes les entreprises de la plasturgie.

Mettre en place un régime de prévoyance pour tous les salariés, c'est contribuer à une solidarité intergénérationnelle qui consiste à mettre sur le même pied d'égalité tous les salariés quelque soit leur fonction dans l'entreprise. C'est permettre un traitement pour l'égalité de la santé pour tous reconnue par la Commission Européenne à Bruxelles qui a demandé à la France de se mettre en adéquation sur ce point.

La CGT a donc participé à des groupes de travail pour établir un cahier des charges déterminant ce que devrait être la prévoyance dans la branche. Après une consultation de 8 organismes, il en restait 2 en liste : MUTEX qui au vue de sa présentation et de ses prestations avait obtenu le soutien des organisations syndicales de salariés et APICIL /HUMANIS soutenu par la chambre patronale.

Donc le 24 octobre devait être fait un choix sur ces 2. Dès le début de la réunion le ton est donné par les patrons en nous exposant un comparatif avec les seuls éléments qui mettent APICIL/HUMANIS comme le meilleur choix et, qui bien sûr, dénigre totalement l'efficacité de MUTEX en argumentant que MUTEX est constitué d'un groupement de mutuelles.

Le dialogue unique avec l'entreprise sera plus compliqué d'autant qu'à partir de 2014 les actionnaires pourront vendre leur part, ce qui pourrait faire augmenter les tarifs alors que APICIL/HUMANIS est une association à but non lucratif. Mais, ce que les patrons n'ont pas pris la peine d'annoncer c'est qu'en 2013 ce groupement de mutuelles va devenir une seule mutuelle : HARMONIE, qui sera la plus grosse mutuelle de France.

La chambre patronale n'avait pas fait mention qu'APICIL/HUMANIS avait confié la gestion de la prévoyance à ADEIS. Devant cette impasse, la chambre patronale, avec l'appui de la CFE/CGC, la CFTC et la CFDT impose donc à la branche les 2 organismes en cogestion et en recommandation.

LA CHAMBRE patronale ne veut pas imposer de secteur géographique à chaque organisme, ce qui posera un problème d'équité entre organismes de prévoyance avec des conséquences pour les salariés.

Les patrons ont également proposé de faire appel à un actuaire pour harmoniser les deux organismes sur l'offre prévoyance qui sera rémunéré par les 2 organismes. La CGT a tout de suite soulevé le problème de la légalité d'un tel mode de rémunération. **La CGT avait demandé, depuis le début, l'appui d'un actuaire pour l'appel d'offres, le suivi et la préparation de la mise en place de la prévoyance dans les entreprises.** Ce que la chambre patronale avait refusé catégoriquement. Si le choix maintenant de prendre un actuaire, il ne peut l'être au frais des organismes et encore moins à celui de la branche. Ce que nous contesterons formellement.

Afin de continuer à travailler sur ce dossier, il est proposé de mettre en place un groupe de travail. Même si la CGT reste sceptique sur l'issue d'un accord, étant donné que les patrons à ce jour n'accordent qu'une prise en charge à 0,2 % avec les garanties minimums, ce qui est simplement inacceptable sachant qu'à ce jour les cadres bénéficient d'une prise en charge à 100 % par l'entreprise avec une couverture maximum à 1,5 % (loi de 1947). C'est ce que nous demandons pour l'ensemble des salariés de la branche.

D'après une directive européenne, au nom de l'égalité de soins et de santé, il ne peut pas y avoir de différence de prise en charge entre 2 catégories de salariés. La CGT n'acceptera pas une différence de traitement entre les catégories de salariés, et s'il le faut engagera une procédure juridique.

La CGT défendra lors de la négociation de l'accord sur la prévoyance à la prochaine CMP le 05/12/2012. Le groupe de travail se réunira le 30/11/2012.

Ensuite la chambre patronale a voulu négocier sur 2 accords qu'elle avait transmis à chaque Organisation Syndicale : Accord « forfaits jours » et accord « période d'essai ».

La CGT s'est immédiatement opposée, car ses 2 accords n'étaient pas à l'ordre du jour. Elle dénonce également cette volonté du patronat de vouloir rentrer par la petite porte ce que l'ensemble des Organisations Syndicales a rejeté lors des commissions de Validation des Accords de Branche.

Les autres organisations syndicales, hormis FO, ne sont pas opposées à échanger sur d'autres points qui ne sont pas à l'ordre du jour : surprenant ! Et le risque est de voir des sujets importants abordés en CMP sans préparation et avec des conséquences graves pour les salariés.

La CGT a maintenu que l'ordre du jour était de négocier une démarche de révision de la CCN afin qu'elle soit mieux compréhensible et pratique au niveau des utilisateurs. La CGT veut s'engager dans cette démarche.

FO et la CFTC ont appuyé également les mêmes points. La CFE/CGC a déclaré avoir travaillé ces accords et vouloir en parler et également l'importance de travailler en parallèle sur la démarche de nettoyage de la CCN. La CFDT n'a pas d'état d'âme à travailler les 2 accords présentés alors qu'ils vont encore réduire les droits des salariés.

Après une suspension de séance, avec l'appui du ministère, ces 2 accords ont été reportés au 5 décembre et une discussion s'est ouverte sur cette démarche. La CGT a proposé de travailler la CCN dans l'ordre, articles par articles, de façon à ce que les patrons ne donnent pas de priorité aux accords qui les intéressent.

Au final les patrons ont proposés une méthode de groupe de travail contenant 3 axes :

☞ Transposer la CCN sur le nouveau Code du travail,

☞ Etablir un travail préparatoire en classant tous les articles de la CCN par thèmes et ensuite voir en CMP comment on reclasse les articles,

☞ Supprimer les articles obsolètes.

Ce qui revient à dire que la chambre patronale souhaite diminuer les avantages liés à la CCN, voire inférieurs, pour les ramener au niveau du Code du travail : **c'est inacceptable et la CGT ne laissera pas faire.**

Un groupe de travail se tiendra le 29/01/2013.

Puis elle est de nouveau revenue sur ces 2 accords donc, la CGT a quitté la réunion suivie par FO et la CFTC.

Les attaques contre le monde du travail se multiplient dans la branche plasturgie, et seule l'intervention des salariés dans les entreprises et dans la branche peut faire échec aux prétentions des patrons. Il faut rétablir la hiérarchie des normes qui consiste à dire qu'aucun accord ne peut être inférieur au Code du travail et à la CCN.

Mais cela demande une riposte de grande envergure pour stopper ce recul social, tant sur le pouvoir d'achat, que sur les droits des salariés et de leurs représentants.

Le 9 octobre à l'appel de la CGT plus 100 000 manifestants ont revendiqué ces droits avec une continuité de l'action le 14 novembre contre les plans d'austérité dans toute l'Europe.

Le peuple, qui a élu le nouveau pouvoir socialiste, attend des mesures concrètes allant dans ce sens et non des cadeaux au patronat comme les 60 milliards annoncés suite au rapport Gallois qui se rajoutent aux 172 Milliards d'exonérations et aides publiques.

Nous avons besoin de construire cette force avec les salariés. En conséquence, cela demande un renforcement de notre organisation syndicale afin de peser concrètement pour être véritablement entendus.

La délégation CGT, seule, ne suffira pas à inverser le cours des choses : appuyons-nous sur la lutte des salariés pour gagner.

Mobilisons-nous et exigeons une hausse des salaires dans toutes nos entreprises. C'est maintenant qu'il faut réclamer l'ouverture des NAO, partout dans nos entreprises, avec le SMIC à 1700 € au coefficient 700.

De notre lutte dépendra notre victoire.



Observatoire des métiers de la plasturgie du 11 octobre 2012

Pour rappel l'observatoire a trois types de missions :

- ◆ Assurer une veille permanente sur l'évolution des métiers, des emplois et les qualifications et sur l'évolution économique et sociale de la plasturgie
- ◆ Réaliser des études spécifiques concernant les métiers, les emplois et les qualifications présents et à venir dans la plasturgie
- ◆ Réaliser des études spécifiques sur la mise en œuvre de l'accord relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie dans les entreprises de la plasturgie ou de la loi, en particulier du DIF.

Au-delà de ses 3 missions l'observatoire apporte des données chiffrées qui servent dans les autres instances paritaires CMP et les CNPE et également pour les négociations salaire et l'évolution de la formation professionnelle ...

Sa dernière étude qui vient de nous être présentée par MAN-EXPERT nous informe que sur une population de 116215 salariés en 2011, la projection montre qu'en 2014, 14200 salariés seront partis avec un taux du « Turn-Over » de 64 %, un taux de

départ en retraite de 29% et un taux d'affiliation de 7% (décès). Jusqu'en 2016, l'emploi chutera encore de 9441 salariés soit 23641 salariés en moins dans la branche en 5 ans et ceci sans tenir compte de tous les plans sociaux, tout en sachant que le patronat de la plasturgie n'est pas dans une politique d'embauche et donc on peut craindre le non remplacement de ce personnel.

L'observatoire a également validé le cahier des charges d'une nouvelle étude qui sera réalisé par le cabinet Quadra Etude dont l'objectif est d'identifier un nombre limité de piste d'action pour le développement de l'emploi et des compétences dans la branche pour alimenter les réflexions dans la politique de formation. L'observatoire a donc émis quelques points spécifiques à observer

- ◆ L'attractivité de la branche
- ◆ L'évolution des technologies
- ◆ L'utilisation des stagiaires et des apprentis sur des emplois
- ◆ Développement de l'entreprise et de son chiffre d'affaire et pourtant effectif toujours en baisse
- ◆ Formation initiale plus adaptée aux besoins industriels

CPNE DU 12 octobre 2012

Le thème principal était la réingénierie des CQP dans la branche. Pour la CGT il existe un point bloquant, c'est pourquoi nous ne l'avons pas validé, car même si nous ne sommes pas opposés aux CQP, nous ne pouvons accepter que ces nouveaux CQP ne soient pas reconnus dans la grille de salaires et n'apportent, au final, aux salariés qu'une charge de travail supplémentaire.

Concernant les actions de branche prioritaire, la CGT a émis des interrogations sur l'intérêt du contenu du soutien à la filière automobile et de la charte qui, au final, n'est qu'un dispositif de flexibilité des salariés dans les entreprises et une alternative au chômage partiel. **La CGT a demandé une étude chiffrée de l'intérêt de cette aide.**

Depuis des années, un camion de la plasturgie circule sur les routes de France pour un coût de 60 000 euros pris sur la formation (taxe d'apprentissage). La CGT a toujours combattu l'idée de ce camion qui n'apporte rien aux salariés de la branche mais qui laisse beaucoup de suspicion « direction-syndicats » dans la tête des salariés.

La chambre patronale nous a également informé de leur lettre ouverte au Premier ministre où elle pleure à nouveau sur les nouvelles fiscalisations.

Un document nous a été remis nous informant du nombre de procédures de licenciements économiques qui ont été adressées par les entreprises à la CNPE. Entre le 27/01/2009 et le 10/07/2012, 184 sites ont été concernés et 3940 salariés licenciés alors que le chiffre d'affaires de ces mêmes entreprises est en constante progression.

C'est la simple application de leur politique capitaliste insatisfaite de leur progression de marché, et en conséquence améliore leur résultat en diminuant leur masse salariale par des licenciements.

Planning réunions plasturgie 2013

THEME	LIEU	NOMBRE DE DELEGUES		DATES		NOMS DELEGATION (propositions)
CMP	Ministère	5		30 janvier ½ journée	LA JOURNEE	Yves
				14 mars la journée		Philippe COPIE
				18 avril ½ journée		Jérôme DHAINAUT
				15 mai ½ journée		Anne COLOMBEL
				20 Juin la journée		Jean Claude LOBOT
				11 septembre ½ journée		Michel FRIQUET
				17 septembre ½ journée		Gilles RIZZI
				24 octobre la journée		SYND CEBAL
				5 décembre ½ journée		PROCAP (JURA)
CNPE	St MANDE	3		Jeudi 21 mars	La journée à 10 h	Yves
				Jeudi 23 mai	14 h	SYND PLANET
				Jeudi 11 juillet	14 h	Jérôme DHAINAUT
				Jeudi 3 octobre	10 h	
				Jeudi 21 Novembre	14 h	
Observatoire ONEE	St MANDE	1 titulaire	1 sup	Jeudi 7 février	9h30-14h	Philippe COPIE (suppléant à déterminer)
				Mardi 9 avril	9h30-14h	
				Mardi 28 mai	9h30-14h	
				Jeudi 12 septembre	9h30-14h	
				Jeudi 14 novembre	10h-16h	
Comité de section plasturgie OPCA		2		Jeudi 11 avril	14h30	Jérôme DHAINAUT
				Jeudi 19 septembre	14h30	Aurélien PARIS
				Jeudi 19 décembre	14h30	
OPCA DEFI CA		1 titulaire	1 Uniquement prépa	Jeudi 24 janvier	9h	Jérôme (T)
				Jeudi 30 mai	9h	Aurélien (S)
				Jeudi 10 octobre	9h	
Validation des accords		2			14 h	Lionel Yves
JURY CQP		1				Jérôme
GT CQP		2				Jérôme Philippe
GT Politique Salariale		3				Yves ou Lionel Philippe ou Jérôme
GT Tripartie	Ministère	1				Lionel
GT SUR LA PREVOYANCE		3				Yves/Philippe/Jérôme
GT Refonte de la CCN		3		29 janvier à 14h		Yves/Philippe/Jérôme
AGPP (Association Gestion paritaire plasturgie) droit syndical		1		Lundi 7 janvier à 14h	9h30	Yves
				Vendredi 15 Février		
				Vendredi 22 mars		
				Vendredi 24 mai		
				Vendredi 20 septembre		
Vendredi 13 décembre						
Commission classifications		1				Yves
Commission d'interprétation		1				Yves